

Tournée syndicale de SUD éducation 34 :

Comment participer ?

1) Qu'est-ce qu'une tournée syndicale ?

Le principe est simple: se retrouver nombreux et nombreuses au local de Solidaires, 23 rue Lakanal à **Montpellier** ou à la bourse du travail de **Béziers** afin de prendre du matériel syndical (tracts, affiches, guides...) et se diviser en groupes de deux ou trois pour visiter un maximum d'écoles et d'établissements dans la journée.

Lorsque l'on visite une école ou un établissement, nous discutons avec les collègues pour connaître leurs problèmes et proposer des réponses, nous mettons à jour le panneau syndical, nous diffusons des documents syndicaux et récoltons des adhésions.

Si tu veux diffuser du matériel syndical récent sur ton lieu de travail, tu pourras en trouver dans [ce dossier](#) que nous mettons régulièrement à jour. Tu y trouveras également un guide de tournée.

2) Tu n'as jamais fait de tournée syndicale ?

Pas de panique, tu seras avec au moins une personne habituée des tournées qui pourra te guider et te former pour que tu puisses organiser plus tard une tournée syndicale dans ton secteur.

3) Comment participer ?

Il est indispensable de nous prévenir par retour de mail si tu souhaites participer.

Si tu dispose d'un véhicule et que tu es d'accord pour l'utiliser lors de la tournée, fais nous le savoir. Tes frais de déplacement seront pris en charge par le syndicat.

Si tu préviens au moins **trois jours à l'avance**, tu peux être autorisé·e à **t'absenter de ton travail** sur une journée complète ou une demi-journée. C'est un droit syndical assuré par le décret 82-447 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

Dans le premier degré il faut déposer une demande d'autorisation d'absence [sur le site Arena](#) en suivant l'onglet Gestion des personnels, puis Application locale de gestion des personnels, puis en cliquant sur Autorisation d'absence premier degré (AA1D). Tu peux alors saisir une demande, en précisant la date et le motif : choisir "Crédit de temps syndical". Après validation de la demande, il faut télécharger la convocation que tu trouveras en PJ.

Dans le second degré il faut remplir le modèle de courrier "ASA 16 demande 2nd degré" en pièce jointe de ce mail et le remettre à ton/ta chef·fe d'établissement avec la convocation en PJ.

Tu trouveras en pièce jointe du mail d'organisation de la tournée des convocations pour chaque jour de tournée. Tu peux choisir de participer à l'une ou plusieurs de ces journées.

En cas de refus de ta hiérarchie, contacte nous et nous ferons le nécessaire.